

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 14 décembre 2023

**CP20231214_38
id. 3230**

Le 14 décembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. CROS, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme SARDEING, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BEQ (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. DESCAZEUX (pouvoir à M. BERTELLI), Mme NÈGRE (pouvoir à Mme SARDEING), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE), M. VAISSIÈRES (pouvoir à M. GONZALEZ).

Sont absents :

Madame HEULLAND.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ABBAYE DE BELLEPERCHE - MODIFICATION DES TARIFS D'ENTRÉE

Dans une démarche qualitative, il est proposé de revoir le montant des droits d'entrée de l'Abbaye de Belleperche - musée des arts de la table.

Pour rappel, les tarifs actuels sont les suivants :

- 2 € pour le plein-tarif ;
- 1 € par personne pour les groupes à partir de 5 personnes ou les détenteurs du pass-tourisme ;
- gratuité pour les moins de 18 ans, les groupes scolaires, les étudiants, les personnes en situation de handicap et les demandeurs d'emploi.

Réviser la politique tarifaire s'inscrit dans un double objectif :

- d'une part, il convient, par ce biais, de mettre l'accent sur la qualité de ce qui est proposé à la visite ;
- d'autre part, il s'agit de pratiquer des tarifs en cohérence avec ceux en cours actuellement déployés sur l'ensemble du territoire.

Voici, à titre de comparaison, les prix des entrées dans différents établissements culturels et touristiques de Tarn-et-Garonne, ainsi que ceux des abbayes d'Occitanie, relevant notamment d'autres Départements :

- Abbaye de Beaulieu : 6 € / tarif réduit 5 €
- Abbaye de Moissac : 6,50 € / tarif réduit 4,50 €
- Château de Bruniquel : 5 € / tarif réduit 4 €
- Château de Gramont : 6 € / tarif réduit 5 €
- Musée Ingres Bourdelle : 10 € / tarif réduit 5 €
- Abbaye de l'Escaladieu (Département des Hautes-Pyrénées) : 5 € / tarif réduit 3,50 €
- Abbaye de Flaran (Département du Gers) : 5 € / tarif réduit 2 €
- Abbaye de Lagrasse (Département de l'Aude) : 5 € / tarif réduit 2,50 €

Ainsi, il est donc proposé de réajuster les droits d'entrée de l'Abbaye de Belleperche, comme suit :

- plein tarif 5 €, au lieu de 2 €
- tarif réduit 3 €, au lieu de 1 €
- maintien de la gratuité pour les publics rappelés supra

Afin de permettre l'information des partenaires touristiques et de leur clientèle, il est proposé d'envisager l'application de ces tarifs au 1^{er} janvier 2024.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les tarifs pour l'Abbaye de Belleperche – musée des arts de la table ainsi que leurs conditions d'application, tels que définis en annexe ;
- Précise que ces tarifs entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023 Reçu en préfecture le 18/12/2023 Publié le 18/12/23 ID : 082-228200010-20231214-4897-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL